

REGLEMENT INTERIEUR DU CHAMPIONNAT D'ECHECS ACCESSION DE LA REUNION 2024

Article 1

La Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs organise en association avec le club le Cercle Echiquier de l'Ouest (Saint-Paul) le Championnat Accession de la Réunion individuel de parties classiques 2024 du 8 au 12 Mai 2024.

La compétition aura lieu au CREPS de Saint-Paul, 47 Boulevard du Front de Mer.

Article 2

A l'issue des inscriptions, et hormis les 10 joueurs qualifiés pour le tournoi A, il est ouvert à tous les joueurs licenciés A pour la saison en cours.

Article 3

Seuls les joueurs licenciés A dans un club affilié à la Ligue Réunionnaise du Jeu d'Echecs pour la saison en cours et ayant participé à toutes les rondes peuvent prétendre au titre de vainqueur du tournoi « Accession » et à la qualification pour le Championnat de La Réunion l'année suivante.

Article 4

Le Championnat Accession de la Réunion se déroule en 9 rondes en format système suisse.

La cadence par joueur est de 1h30 + 30 s par coup pour chaque partie.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie).

Article 5

Sont acceptés dans le tournoi tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et auront réglé leurs droits d'inscription.

Article 6

Les 2 premiers joueurs du classement final du tournoi seront directement qualifiés pour le Championnat de La Réunion Individuel l'année suivante.

Article 7

Les horaires et dates du championnat de la Réunion sont les suivants :

Ronde 1 – 9h30 le Mercredi 8 Mai

Ronde 2 – 14h30 le Mercredi 8 Mai

Ronde 3 - 9h30 le Jeudi 9 Mai

Ronde 4 – 14h30 le Jeudi 9 Mai

Ronde 5 - 9h30 le Vendredi 10 Mai

Ronde 6 – 14h30 le Vendredi 10 Mai

Ronde 7 – 9h30 le Samedi 11 Mai

Ronde 8 – 14h30 le Samedi 11 Mai

Ronde 9 – 9h30 le Dimanche 12 Mai

Remise des prix vers 14h

L'ouverture des lieux s'effectuera au moins une demi-heure avant le début des rondes du matin.

Article 8

Les droits d'inscription au Championnat de la Réunion sont :

- Pour les Adultes = 50 euros

- Pour les Jeunes (-20 ans) = 25 euros

Les joueuses et joueurs titré(e)s sont exempté(e)s de droits d'inscription.

Article 9

Le vainqueur bénéficie d'une récompense de 150 euros, le deuxième 100 et le troisième 80 pris en charge par la LRJE.

La championne de la Réunion d'une récompense de 100 euros.

La vice-championne de la Réunion d'une récompense de 50 euros.

D'autres prix pourront être décidés en fonction du nombre de participants.

Article 10

Le classement se fera au total des points marqués :

1 partie gagnée = 1 point

1 partie nulle : ½ point

1 partie perdue = 0 point

A l'issue de la 9^e ronde, en cas d'égalité en nombre de points marqués, le départage se fera dans l'ordre suivant :

1/ Buccholz tronqué

2/ Cumulatif

3/ Performan ce

Article 11

Tout joueur arrivant avec plus de 30 minutes de retard après le lancement d'une ronde est déclaré forfait pour la ronde, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Un joueur absent sans en avoir averti l'arbitre sera considéré comme avoir abandonné le championnat, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables.

Une commission de trois personnes composée d'un représentant des joueurs, d'un membre élu ou nommé de la ligue et de l'arbitre sera chargée de statuer sur les litiges éventuels.

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Immédiatement déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal. La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1re ronde

Article 12

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un **réel affrontement sur l'échiquier**.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut avoir joué un minimum de 30 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut l'approbation de l'arbitre pour considérer la partie nulle.

Le non-respect de cette règle pourra être sanctionnée d'une défaite pour les deux joueurs.

Article 13

Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu.

Les téléphones doivent être complètement éteints, hors de portée du joueur.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu.

Article 14

Arbitres : Florian LUTARD (AO1)

Article 15

Tous les participants s'engagent à respecter ce présent règlement intérieur.

L'organisateur

LRJE

L'arbitre

Florian LUTARD